

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports

Unité Prévention des Risques,
des Pollutions et du Sous-Sol

Cellule Mines et Carrières

Limoges, le 11 avril 2012

Le Directeur,

à

Monsieur le Directeur
de la Société AREVA MINES
1 avenue du Brugeaud
87250 BESSINES SUR GARTEMPE

**Objet : AREVA MINES
Rapport de visite d'inspection – Site minier « Montulat » à Saint Sornin Leulac**

Visite d'inspection : Date de la visite :	Site minier « Montulat » à Saint Sornin Leulac (87) 7 novembre 2011
Situation administrative :	Mine à ciel ouvert – 1979 à 1983 – 285 479 kg d'uranium Exploitant : AREVA Mines Propriétaires du site : communes et AREVA Mines Arrêté préfectoral du 14/06/1996 arrêt définitif des travaux Arrêté préfectoral du 20/07/1999 suppression des contrôles
Nom et fonction des personnes rencontrées lors de la visite :	
Agents DREAL en charge des mines :	
Référentiels utilisés :	- Bilan de fonctionnement de la Haute-Vienne de 2004 - Arrêté préfectoral du 14 juin 1996

'ancien site minier « Montulat » se localise sur différentes parcelles appartenant à AREVA Mines et à des tiers. Sont encore visibles sur le terrain les installations suivantes :

- mine à ciel ouvert en eau,
- bâtiment structure métallique,
- transformateur électrique,
- la route d'accès à la mine et à la verse,
- clôture (partielle).

La mise en sécurité du site est partielle : la clôture en partie Est du site est en très mauvais état, voir absente et ne permet plus d'assurer son rôle d'interdiction d'accès au site.



État de la clôture en partie Nord Ouest

La mine à ciel ouvert en eau est utilisée comme fosse à plongée par le Club de Plongée de Limoges. Le chemin d'accès à la mine comporte au niveau du bâtiment existant et une plate forme a été aménagée pour les secours héliportés.

L'accès au site se fait par une barrière cadenassé avec panneaux d'interdiction d'accès. Les clôtures avoisinants le portail d'accès sont détériorées.



Accès principal du site

Les débits de dose mesurés sur le site varient de 0,25 microSievert/heure (soit le bruit de fond naturel environnant) à 0,5 microSievert/heure au niveau de la route d'accès à la verse. La verse est difficilement accessible compte tenu de la végétation dense et épineuse.

L'exploitant prendra toutes les mesures nécessaires en proposant un plan d'actions (réponse sous 1 mois) et de travaux de mise en sécurité du site (notamment par mise en place d'une clôture ne permettant pas un accès aisé au site) vis-à-vis des risques d'effondrement et de chute sur ce site (**Ecart 1**).